

LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE

L'agriculture algérienne représentait, au 31 décembre 1975, une juxtaposition de trois secteurs différents à la fois par leur statut juridique et par leurs conditions d'exploitation : secteur privé, secteur autogéré, secteur « Révolution Agraire ». Toute analyse des investissements dans cette agriculture nécessite un bref rappel concernant l'importance respective de ces trois secteurs, rappel d'autant plus indispensable que l'application de l'ordonnance du 8 novembre 1971 portant Révolution Agraire a sensiblement modifié les anciennes données.

Le secteur privé.

Le secteur privé comprenait, à la fin de l'année 1973 5 207 611 ha (1) de terres SAU (Surface Agricole Utile). Ce chiffre, déjà probablement sous-estimé, vu l'époque et les conditions dans lesquelles s'est effectué le recensement général de l'agriculture, doit néanmoins être diminué de la superficie des terres qui, depuis 1973, ont été nationalisées et sont venues s'ajouter au secteur de la Révolution Agraire. Cette dernière s'est déroulée en deux phases.

La première phase, qui n'a concerné que les terres communales ou de collectivités publiques, s'est concrétisée par la nationalisation de 1 677 533 hectares (1) représentant environ 640 000 ha de SAU (2). On peut considérer, faute d'une meilleure information, que la quasi-totalité de ces terres avait été versée au fonds national de la révolution agraire à la date du recensement (3).

Par contre, les terres privées, celles de la deuxième phase, figurent, pour la plus grande partie, dans la superficie recensée en 1973 comme appartenant au secteur privé. Leur superficie agricole utile était de 594 000 ha environ au 31 décembre 1975 (4).

On peut donc admettre pour le secteur privé environ 4 700 000 ha de SAU, compte tenu des réserves que nous avons faites concernant les terres de la Révolution Agraire.

(1) Recensement général de l'agriculture privée (avril-décembre 1973) (résultats non redressés).

(2) *Annuaire statistique de l'Algérie, 1974*. Alger, Secrétariat d'Etat au Plan.

(3) En mars 1973, 617 000 ha avaient déjà été attribués à 43 784 attributaires.

(4) Chiffres arrêtés au 31-12-75. *Rapport du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire*.

La structure foncière du secteur privé, telle qu'elle résulte du RGA (5) est intéressante à connaître car elle joue un rôle non négligeable dans le cadre des investissements. Elle est la suivante :

TABLEAU 1
Répartition du nombre d'exploitations et de la SAU
en valeur absolue et en pourcentage par classe de superficie (5)

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Ra S.A.U.	% des exploitations	% de la S.A.U.
Exploitations sans terre (6)	168683	—	18,75	—
Moins de 1 ha	161667	57009	17,97	1,10
De 1 ha à moins de 10 ha	417217	1479403	46,39	28,41
De 10 à moins de 20 ha	89312	1144836	9,93	21,98
De 20 à moins de 50 ha	49216	1347649	5,47	25,88
De 50 à moins de 100 ha	10007	610913	1,11	11,73
De 100 à moins de 200 ha	2637	315275	0,29	6,05
Plus de 200 ha	802	252526	0,09	4,85
Total	899541	5207611	100 %	100 %
Nomades	15961	165881	—	—

Comme on peut le constater les exploitations de moins de 10 ha représentent environ 83 % du nombre total d'exploitations. Celles de plus de 50 ha constituent moins de 1,5 % du nombre total mais détiennent près de 23 % de la SAU du secteur privé. La superficie moyenne des exploitations est d'un peu moins de 6 ha.

Le secteur autogéré.

Le secteur autogéré est, en principe, mieux connu que le secteur privé quant aux superficies, distribution des exploitations, cultures portées, etc. Sa structure est, pour des raisons bien connues et sur lesquelles il est utile de revenir, très différente de celle du secteur privé. Il faut simplement noter que la répartition des exploitations a peu varié depuis la fin de l'année 1964.

TABLEAU 2
Structure des exploitations autogérées (7)

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	%	Nombre d'ha	%
Moins de 100 ha	106	5,3	5000	0,2
100 à moins de 500 ha	479	24,0	159000	6,9
500 à moins de 1000 ha	634	31,8	520000	22,6
1000 à moins de 2000 ha	554	27,8	856000	37,2
Plus de 2000 ha	221	11,1	762000	33,1
Total	1994	100	2302000	100

(5) Recensement Général de l'Agriculture, 1973, *ibid.*

(6) Les exploitations sans terre sont définies par le RGA comme ayant « soit des ovins, bovins, ou caprins... et elles ont une importance économique appréciable, soit des arbres isolés ou de la basse-cour, leur rôle est alors le plus souvent marginal », RGA, *ibid.*

(7) Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

Cette structure met en relief la grande taille des exploitations autogérées : 70 % des exploitations autogérées ont plus de 500 ha de superficie; ces 70 % d'exploitations détiennent près de 93 % des terres du secteur; la superficie moyenne des exploitations est de 1 150 ha environ.

Le secteur de la Révolution Agraire.

Le secteur de la Révolution Agraire ne peut encore être cerné avec certitude. L'application de l'ordonnance du 8 novembre 1971, si elle s'est faite dans toutes les wilayate (8), n'est pas totalement terminée, en particulier pour ce qui concerne la constitution des coopératives sur les terres déjà récupérées. Les données en notre possession peuvent cependant être utilisées car elles représentent des chiffres significatifs qui sont certes encore appelés à augmenter légèrement, mais sans pour autant que cette évolution constitue un changement radical par rapport aux résultats déjà connus.

Au 30 septembre 1975, sur 2 205 873 ha de superficie totale récupérés (palmiers exclus), 1 176 049 avaient été attribués et répartis entre 5 295 groupements de type coopératif, et 5 540 attributaires individuels. Ces derniers sont en nombre important dans les wilayates du Sud et ne disposent pour le Nord que de moins de 3 % de la superficie attribuée (9).

On ne dispose pas encore de la structure des nouvelles exploitations ainsi créées mais, si l'on exclut les attributions individuelles dont la superficie est marginale par rapport à celle détenue par les groupements coopératifs, on constate que la superficie moyenne des exploitations est d'environ 210 ha. Les 5 285 groupements coopératifs sont composés de 84 833 coopérateurs.

La partie la mieux connue des investissements dans l'agriculture est celle consentie par l'Etat, selon des proportions inégales d'ailleurs, au secteur autogéré, au secteur Révolution Agraire et au secteur privé dit traditionnel. Si l'on excepte la période allant de 1962 à 1966 inclus, ces investissements ont été générés par les différents plans qui se sont succédés depuis 1967 : le Triennal de 1967 à 1969, le premier Quadriennal de 1970 à 1973, et le second Quadriennal de 1974 à 1977. A ce titre, les investissements font partie d'une vision globale de l'agriculture algérienne qui s'est vue assigner des objectifs de production, tandis que les moyens nécessaires pour y parvenir étaient déterminés. Bien plus, ces objectifs et ces moyens ne peuvent être isolés des principales options de développement de l'économie tout entière car les liens étroits, principalement entre l'agriculture et l'industrie, ont été noués par le planificateur.

A ce stade, il nous paraît fondamental d'examiner tout d'abord les choix de développement qui ont été faits pour l'agriculture algérienne. Ces choix conditionnent en effet la détermination des moyens à mettre en œuvre; moyens, auxquels correspondent des prévisions financières, qui ne seront

(8) Terme remplaçant l'ancienne appellation de « départements » (pluriel).

(9) Il s'agit pour l'ensemble de ces chiffres, de superficie totale, soit superficie SAU à laquelle s'ajoutent les terres à mettre en valeur. En sont déduites les terres de parcours, alfatières et forêts.

concrétisés que lors de leur réalisation effective sur le terrain. C'est, dans une première approche, le cadre le plus significatif pour apprécier les montants et les types d'investissements effectués depuis 1962.

A. — LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE

Une des limitations importantes qui se sont imposées au planificateur est représentée par l'impossibilité d'accroître la superficie cultivable du pays. Toutes les terres possibles ont été défrichées. Bien plus, il est certain, sans que l'on puisse en déterminer précisément le nombre d'ha, qu'une partie des terres aujourd'hui labourées doit changer d'utilisation, pour être reconvertie, vu sa situation actuelle, en superficies de parcours (steppes) ou forestière. Les actions à mener le sont à l'intérieur d'un cadre défini dans lequel la récupération et la valorisation des terres existantes seront des données essentielles, compte tenu des objectifs assignés à l'agriculture.

I. — DES OBJECTIFS ASSIGNÉS A L'AGRICULTURE EN MATIÈRE DE PRODUCTION

Ces objectifs ont été, dans les débuts de la planification, principalement au cours du premier et du deuxième plan, relativement ambitieux. L'agriculture devait en effet non seulement satisfaire à moyen terme les besoins alimentaires du pays, mais encore « maintenir la position de l'Algérie sur les marchés extérieurs » (10) par l'amélioration des cultures d'exportation; vigne, agrumes, et légumes primeurs. Par contre, dans le deuxième quadriennal, l'objectif d'exportation est passé sous silence et l'accent est mis sur « l'objectif de satisfaire des besoins alimentaires principaux du pays par l'agriculture nationale » (11). But peut-être plus accessible.

Les objectifs assignés à l'agriculture durant la période sont globaux et sous-entendent une polyvalence quasi-totale. Les augmentations de production visent en effet non seulement les spéculations de consommation de base, céréales et légumineuses, cultures maraîchères, viande, lait et œufs, mais également les cultures industrielles, coton, betteraves à sucre, tournesol, tabac. Sont enfin prévues des augmentations de production des agrumes et des légumes primeurs destinés à l'exportation. Aucune priorité n'est en définitive déterminée, ou plutôt il s'agit d'objectifs de production tous prioritaires devant être réalisés simultanément durant la période, dans des proportions et en fonction de moyens que nous examinerons plus loin.

On peut très schématiquement résumer ainsi les orientations principales à travers lesquelles les moyens indispensables vont être déterminés :

— défense des sols vis-à-vis de l'érosion,

(10) *Plan quadriennal 1970-1973. Rapport général*, p. 33.

(11) *Plan quadriennal 1974-1977. Rapport général*, p. 12.

- récupération de terres par la mise en valeur,
- irrigation de superficies nouvelles,
- augmentation de la superficie des cultures pérennes,
- développement des différents élevages.

Enfin, le but principal, l'augmentation des rendements de la totalité des productions, doit être atteint par l'intensification qui, dans ce cas précis, correspond à l'introduction ou au renforcement du progrès technique dans l'agriculture. Sans entrer dans le détail, on peut signaler les spéculations sur lesquelles un accent tout particulier est mis par le plan et pour lesquelles est prévue une croissance de la production plus importante que le niveau général (12) (augmentation supérieure de 30 % à celle de l'année de base pour quatre années). Il s'agit essentiellement de :

- céréales et légumineuses,
- maraîchages,
- arbres fruitiers autres qu'agrumes,
- viande (bovins, aviculture),
- lait, œufs,
- cultures industrielles (coton, betteraves, etc.).

On peut constater qu'il s'agit de la majorité des cultures pratiquées en Algérie. Les spéculations importantes pour lesquelles un taux de croissance inférieur est prévu sont les agrumes, les oliviers, les palmiers-dattiers, ainsi que l'élevage ovin.

2. — LES SOLUTIONS RETENUES

Les taux de croissance de la PIB (13) agricole prévus par les deux plans quadriennaux ont été, respectivement, de 3 % et de 4,2 % par an, ce qui représente, en raison des cumuls, une augmentation de cette même PIB de 35 % au terme de l'année 1977, soit sur 8 ans.

Ces taux de croissance, relativement élevés pour une agriculture de pays en voie de développement, appellent pour leur obtention des modifications profondes de l'agriculture algérienne; modifications que l'on peut, de manière assez imprécise, englober sous le terme d'introduction du progrès technique dans l'agriculture. L'intensification, conditionnant l'augmentation des rendements, passe par une série d'actions qui peuvent être facilement déterminées.

Qu'elles concernent une meilleure utilisation des sols par des assolements plus intensifs et l'usage de variétés à haut rendement, une amélioration des techniques culturales, l'emploi des fumures minérales et des produits phytosanitaires, les solutions retenues font appel à deux types de mesures :

- utilisation de machines et d'outils en constante augmentation afin

(12) Dans le premier quadriennal (1970-1973) par exemple, la seule spéculation dont il est attendu une quasi-stabilité de la production est la vigne à vin (-6 %).

(13) PIB : Production Intérieure Brute évaluée dans le cas des deux quadriennaux en prix constants par rapport à l'année de référence.

d'améliorer et d'accroître le nombre de façons culturales, afin de réaliser des assolements plus intensifs (résorption de la jachère) selon des délais respectés;

— utilisation de produits chimiques en quantité importante : engrais, produits phyto-sanitaires, etc.

Enfin, et de manière non accessoire, cette intensification, qui est caractérisée par l'introduction du progrès technique dans l'agriculture sous forme de recours étendu au capital comme facteur de production, doit impérativement être accompagnée d'un effort soutenu de formation et d'instruction. Le procès de production, dans ce cas, doit intégrer un apport scientifique qui rompt, de manière nette, avec le procès de production de type traditionnel.

Cette transformation du processus de production sous-entend une élévation rapide de la consommation par l'agriculture algérienne d'inputs d'origine industrielle, augmentation d'ailleurs en parfaite cohérence avec les choix de développement industriel du plan.

Une des options fondamentales du plan est bien en effet de développer et « consolider les produits de base nécessaires à la modernisation de l'agriculture... » (14).

Il est clair que ce choix effectué dès le triennal, s'il convenait parfaitement à la structure du secteur autogéré, tout au moins en ce qui concerne la taille des exploitations, ne pouvait que difficilement s'accommoder de la répartition des terres en secteur privé. En effet, près de 60 % de l'agriculture était, avant la Révolution Agraire, presque totalement inapte au développement et à la modernisation choisis par l'Etat. La Révolution Agraire et le secteur d'exploitations de grande taille qu'elle a engendrées doivent donc, dans une certaine optique, être considérées comme une des exigences de cette politique, compte tenu du refus de la concentration de la propriété privée foncière.

Ces choix, que nous ne pouvons, dans ce cadre, que brièvement schématiser, ont déterminé d'une part les moyens à mettre en œuvre et, d'autre part les secteurs sur lesquels l'effort d'investissement a porté.

3. — LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le financement des investissements est réalisé selon différentes modalités suivant le secteur concerné de l'agriculture. L'Etat prend en charge la totalité des investissements des secteurs autogestion et révolution agraire. Par contre, il ne finance, à titre de prêt qu'une partie des exploitations privées, celles correspondant au secteur dit traditionnel qui, dans le cadre du crédit, n'a jamais été défini précisément. Le reste des exploitations privées ne peut faire appel aux ressources de l'Etat et doit assurer lui-même le financement des investissements.

Nous allons examiner rapidement les modalités d'investissements réalisés

(14) *Plan quadriennal 1970-1973. Rapport général*, p. 29.

par l'Etat, faute d'information extrapolable actuellement disponible sur les investissements privés.

Depuis 1967-68, la Banque Nationale d'Algérie, en collaboration pour la première année avec la CACAM (15) et les CRCAM (16) qu'elle a absorbées par la suite, finance la totalité des investissements planifiés dans l'agriculture, tout au moins en ce qui concerne la production. Cette banque, créée en 1966, assure, sur ses propres fonds, les crédits à moyen terme et utilise des concours temporaires du Trésor pour le financement du long terme, ces deux types de crédit correspondant aux différentes natures de l'investissement.

Les prêts.

La quasi-totalité des investissements dans les exploitations est effectuée sous forme de « prêts d'équipement ». Une faible partie, concernant principalement des expérimentations pour des cultures nouvelles ou des techniques encore mal maîtrisées, est attribuée aux exploitations sous forme de concours définitifs du Trésor (subventions) (17).

Pour les prêts il s'agit, suivant le type d'investissement, de crédit de 2 à 20 ans avec des différés de remboursement de 1 à 10 ans selon des rubriques dont les principales sont les suivantes :

- matériel d'exploitation,
- grosses réparations du matériel,
- irrigation,
- plantations,
- élevage,
- bâtiments d'exploitation,
- etc.

Les taux d'intérêt ont été de 1966 à 1970 de 3,5 % pour le moyen et long terme, de 1970 à 1974 de 6 % pour le moyen terme et de 5,25 % pour le long terme. Enfin, ils sont de 3 % pour le moyen et long terme depuis 1974.

La détermination des sommes à investir : les quotes de crédit.

La planification des investissements pour les exploitations s'est faite d'abord au niveau national, et ce durant le triennal. Les crédits destinés au secteur autogéré ou au secteur privé « traditionnel » étaient déterminés de manière globale, leur consommation se faisant au fur et à mesure des demandes des exploitations. En fait, les quotes étaient revues, fixées annuellement et partagées en quelques grosses masses selon des critères discutables certes, mais que l'on doit relier à la faible ampleur et fiabilité de l'information sur les exploitations.

Il faut d'ailleurs ajouter que la mise en place de ces crédits répondait

(15) CACAM : Caisse algérienne de crédit agricole mutuel.

(16) CRCAM : Caisse régionale de crédit agricole mutuel.

(17) Nous aurons plus loin l'occasion d'aborder les « programmes spéciaux », et plus précisément les actions agricoles financées par des subventions.

à une situation d'absence quasi-totale de renouvellement des équipements existants, du moins pour le secteur autogéré, depuis 1962 dans le meilleur des cas. Ce simple renouvellement nécessitait un volume de crédit nettement plus important que celui attribué durant les années 1966 à 1969 et rendait peu probable des erreurs de décision importantes quant aux types et natures d'investissements.

Par contre, dès la fin de l'année 1969 et avec la mise en place du premier plan quadriennal, les problèmes rencontrés sur le plan des circuits de financement et octrois de prêts (réalisation effective des crédits minima par rapport aux déblocages de fonds) rejaillirent sur la détermination des quotes.

Lors de la préparation du premier plan quadriennal, les wilayate exprimèrent leurs besoins qui furent centralisés à l'échelon national et pris en considération pour l'affectation des crédits. Dès 1970, une ventilation de la quote globale sert de base à l'octroi des prêts, ventilation qui reprend le système des rubriques déjà mentionnées mais consiste également en une répartition par wilaya, phénomène nouveau par rapport aux années antérieures.

Ces problèmes de quote peuvent paraître secondaires mais ils ont eu des répercussions telles qu'il est nécessaire de s'y attarder quelques instants. Les ventilations par rubrique et par wilaya conditionnent en effet l'octroi du prêt aux exploitations, le système ayant fait l'objet d'une application rigide par l'organisme de financement. La situation des exploitations étant mal connue au niveau central, les déterminations annuelles de crédit n'étaient pas toujours totalement conformes à cette même situation, il en est résulté l'épuisement rapide de certaines rubriques tandis que des fonds, soit réservés à des investissements mal estimés, soit sur lesquels existaient des facteurs extérieurs de blocage, n'étaient pas consommés ou ne l'étaient que tardivement, après rectification des ventilations.

Ce problème, et cette absence fréquente d'adéquation des crédits aux besoins, a subsisté jusqu'en 1972 où la décentralisation de la décision de prêt au niveau de la wilaya ainsi que la possibilité pour le comité central de prêt siégeant à Alger de faire des virements de rubrique l'ont très fortement atténué. Les nouvelles décisions prises dans le cadre de l'autonomie de gestion des exploitations des secteurs autogestion et révolution agraire l'ont fait, en principe, totalement disparaître.

Les circuits et l'octroi des prêts.

Les procédures de financement par la Banque Nationale d'Algérie ont subi, depuis 1966 jusqu'en 1975 des transformations importantes dans le sens de la décentralisation, et ce principalement en raison des facteurs importants de blocage des investissements que constituait le système centralisé.

Il n'est pas dans nos intentions de décrire en détail ces procédures, mais d'examiner certains points qui ont, dans le passé, conditionné une faible consommation des fonds disponibles, de même que les principales modifications qui ont été apportées.

L'année charnière en ce qui concerne les circuits de demandes de prêts d'équipement ainsi que les décisions d'octroi se situe en 1972. Signalons simplement qu'avant 1972 les demandes de prêt des exploitations, annotées au niveau local (daïra) (18) étaient étudiées une première fois au niveau de la wilaya (19) puis transmises à un comité des crédits siégeant près de la BNA. Ce comité avait pour rôle d'étudier les demandes de prêts pour investissements des exploitations, d'en apprécier la cohérence avec les orientations du Plan ainsi que les besoins effectifs de l'entreprise et enfin d'accorder ou de refuser le prêt demandé, en tout ou partie. Les délais résultant de cette procédure étaient d'autant plus prohibitifs (6 à 8 mois) que la réglementation de l'époque faisait tomber « en exercice clos » tous les crédits non effectivement utilisés dès la fin de l'année, ensuite, grâce à une lente amélioration des règles, au 31 mars de l'année suivante. Ainsi, le délai imparti à l'exploitation pour investir de manière effective était réduit à 4 ou 6 mois. Cette réglementation avait pour conséquence l'annulation pure et simple du prêt quand l'équipement n'était pas disponible au moment voulu sur le marché local (tracteur, charrue, moto-pompe, etc.), ou que l'époque des travaux avait été dépassée (plantations). Les formalités devaient alors être reprises selon la même procédure dans le cas de l'annulation.

A partir de 1972, des améliorations sensibles ont été apportées aux procédures de financement par la BNA. Successivement, la décentralisation de la décision d'octroi de prêt au niveau du comité de crédit de la wilaya, puis le maintien des crédits accordés sur toute la durée du Plan, décidées de pair avec l'introduction de demandes de prêt d'équipement pluri-annuelles, ont levé la majeure partie de ces contraintes et permis un développement plus rationnel des investissements en secteur autogéré et révolution agraire.

Quant au financement du secteur privé « traditionnel », il a, dès l'origine, obéi à des règles plus simples et moins centralisées. Les demandes de prêt de ce type étaient en effet étudiées au niveau de la daïra par les SAP qui détenaient dans ce cas la décision d'octroi. La consommation des crédits, quasi-totale les premières années, a par la suite sensiblement diminué en raison, non des procédures mais de la limitation du montant des prêts, que nous verrons par ailleurs.

B. — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR AUTOGÉRÉ

Le secteur autogéré représente, dès le départ, le secteur qui, par sa structure et ses potentialités, correspond le mieux aux choix de développement faits par le Plan. Indépendamment de la grande taille des exploitations, il faut rappeler que son implantation, concentrée en majeure partie dans les

(18) Daïra : nouvelle appellation de l'arrondissement.

(19) Pour l'année 1971. Antérieurement, il n'y avait pas de formalisation de l'étude au niveau de la wilaya.

zones agricoles les plus favorisées d'Algérie, va de pair avec les terres aux plus fortes potentialités du pays, celles les plus susceptibles de recevoir et de valoriser au mieux les investissements par une croissance rapide de la production. L'autogestion détient en outre toute la gamme de spéculations pour lesquelles la planification a prévu des augmentations sensibles des rendements à l'hectare, qu'il s'agisse de culture destinées à la consommation nationale telles que les céréales, les légumes secs, les maraîchages, etc., ou des cultures destinées à l'exportation, agrumes, légumes primeurs, etc. De plus, il est apte au développement ou au renforcement de spéculations telles que les cultures industrielles et l'élevage bovin.

L'autogestion présente également d'autres caractéristiques particulières. Un contrôle étroit de l'Etat, rendu possible à la fois par les textes juridiques et l'absence de fonds propres dans les entreprises, donne l'assurance que les crédits destinés aux investissements choisis seront bien utilisés à ces fins. De plus, les quantités importantes d'inputs nécessaires permettent à la fois une prévision et une centralisation des achats ayant pour conséquence une réduction non négligeable des coûts.

Il est donc concevable que dès la mise en place d'une planification effective, l'effort principal d'investissement se soit porté sur le secteur autogéré (20) où, de plus, existait une main-d'œuvre en principe plus apte qu'ailleurs à intégrer cette action de modernisation qui était l'un des objectifs poursuivis.

1. — LES ACTIONS PROJÉTÉES

La période 1962 à 1966 est caractérisée, pour le secteur autogéré, par l'absence de politique concertée en matière d'investissement. Les problèmes immédiats de maintien de la production sont tels que l'attention s'est portée plus spécialement sur le fonctionnement des exploitations. Les quelques opérations ponctuelles d'importation de matériel agricole n'ont aucun caractère significatif et ne sont rappelées que pour mémoire.

Dès 1966, l'accent est mis sur quatre types d'actions qui peuvent être ainsi résumées :

- programme de machinisme agricole (matériel de traction, tracté, de récolte, etc.),
- programme de plantations arboricoles,
- programme de développement de l'élevage bovin,
- programme de remise en état du matériel d'irrigation et d'extension des superficies irriguées dans les exploitations.

Ces différents programmes correspondent à des décisions en matière de politique agricole qu'il importe d'explicitier.

(20) Au même moment, il faut signaler les prêts d'équipement consentis par l'Etat au secteur privé traditionnel. Comme nous le verrons par ailleurs, les motivations sont très différentes puisque dans ce second cas il s'agit plutôt d'assistance à des exploitations de type souvent marginal.

Le renouvellement et l'extension du parc matériel du secteur autogéré est considéré comme une nécessité pour l'intensification; il permet, dans l'hypothèse où les autres actions indispensables ont été entreprises et menées à bien, l'utilisation plus intensive des terres par la suppression de la jachère, l'accélération des travaux et donc un taux d'occupation des sols se rapprochant de l'optimum techniquement possible. Il conditionne également une augmentation du nombre des façons culturales et leur meilleure exécution; ces derniers sont en effet considérées comme une condition de l'augmentation des rendements.

En bref, le développement du machinisme doit correspondre, selon les prévisions de planification, à :

- une augmentation de la production sur les superficies existantes pour toute la gamme des cultures pratiquées, des céréales aux cultures industrielles par la croissance des rendements à l'hectare,

- une augmentation de la superficie de la quasi-totalité des cultures existantes grâce à des assolements plus intensifs (disparition presque totale de la jachère pour les cultures en sec, 1,5 à 3 cultures par an et par ha en irrigué suivant les spéculations et les zones concernées).

Ce qui est à la fois une réponse aux objectifs de consommation nationale, mais également un développement de l'exportation selon les données que nous avons déjà signalées.

Le programme de plantations agricoles correspond à deux objectifs différents : augmentation des productions destinées à la consommation intérieure, mais également des actions importantes en vue de maintenir ou d'augmenter les productions destinées à l'exportation, essentiellement des agrumes.

Le programme de développement de l'élevage bovin (laitier principalement) passe tout d'abord par la nécessité de constitution d'un noyau génétique bovin de haute productivité, quasiment inexistant en Algérie, et par la création de structures d'accueil pour ce cheptel (bâtiments d'exploitation). Son développement doit être apprécié dans le cadre de la suppression de la jachère au-dessus de 600 mm de pluie par an et le remplacement partiel de cette dernière par des cultures fourragères correspondant également à une action d'intensification sur le plan de la production végétale.

Enfin, la remise en état du matériel d'irrigation et l'extension des superficies irriguées recoupe très précisément les objectifs d'augmentation des rendements et des superficies existantes que nous avons déjà rencontrés.

2. — LES CRÉDITS PRÉVUS ET LEUR CONSOMMATION

Nous examinerons ici les données concernant la période de 1966 à 1974 incluse. Avant 1966, les investissements dans les exploitations ont gardé un caractère marginal, et les chiffres de l'année 1975 ne sont pas encore disponibles. Nous avons regroupé les natures d'investissements par grosses rubriques afin de permettre des comparaisons significatives.

TABLEAU 3

Secteur autogéré : prévision d'investissement pour les années 1966 à 1974 (25)

années Nature	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	Totaux
Matériel (21)	115000	169500	127000	156000	135000	150000	170000	191000	191000	1404500
Plantation (22)	11250	13315	16000	39732	30000	75000	124100	114000	114000	537396
Élevage	7500	28000	8000	10200	20000	24000	21000	46000	46500	211200
Irrigation	15000	15000	14000	16064	15000	25000	50000	54500	54500	259064
Bâtiments (24)	13000 (23)	10685 (23)	25000	36611	10000	41000	58000	59000	59000	312296
Divers	38250	—	—	—	—	—	—	20500	20000	78750
Totaux	200000	236499	190000	252607	210000	315000	423100	485000	485000	2803206

(21) y compris grosses réparations.

(22) y compris pépinières.

(23) caves viticoles.

(24) y compris bâtiments d'élevage.

(25) source : Banque Nationale d'Algérie.

Soit des prévisions d'investissements de 2 803 206 000 DA pour 9 années, le matériel d'exploitation représentant près de 50 % du total avec 1 404 500 000 DA.

La seconde rubrique, par ordre d'importance, est constituée par les plantations arboricoles. Dans ce chiffre figurent les crédits prévus pour les pépinières à réaliser en secteur autogéré, pépinières tant fruitières que viticoles.

Le troisième type d'investissement est représenté par l'élevage, principalement bovin d'ailleurs. Ce fait est masqué dans ce tableau, car les bâtiments destinés à cette spéculation sont compris dans la rubrique bâtiments d'exploitation. En réalité, si l'on exclut les crédits destinés aux réfections des caves viticoles durant les années 1966 à 1969 incluse et ce pour un montant de 55 685 000 DA (présence d'importants stocks dûs aux blocages des enlèvements par la France), on constate que les étables et bergeries représentent 84 % des prévisions de crédit pour cette rubrique (bâtiments).

Enfin, il faut rappeler que les crédits destinés à l'irrigation ne concernent que les investissements de l'exploitation et ne prennent en compte que la petite hydraulique et le matériel d'irrigation.

Les chiffres énoncés dans le tableau 3 sont des prévisions d'investissement, soit plus exactement des ouvertures de crédit aux exploitations. Pour une série de raisons non spécifiques à l'Algérie mais existant dans de nombreux pays sous-développés, la réalisation effective totale des quotes ouvertes dans l'ensemble des rubriques est rare. En conséquence, nous allons examiner les consommations de crédit pour les mêmes rubriques et périodes.

TABLEAU 4

Secteur autogéré : investissements réalisés au cours des années 1966 à 1974

unité : milliers de D.A.

années Nature	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	Totaux
Matériel	569	4580	5760	99881	97919	125239	147000	46202	113801	640951
Plantations	—	889	3253	3631	30097	46677	6000	10033	54898	155478
Élevage	—	—	—	—	18819	15745	27000	16059	9238	86861
Irrigation	772	2943	5966	4488	14281	19631	58000	4254	26469	136804
Bâtiments	93	1282	2205	5182	9858	21023	68700	11877	34234	154454
Divers	—	—	—	—	—	—	5000	16606	6364	27970
Totaux	1434	9694	17184	113182	170974	228315	311700	105031 (26)	245004 (27)	1202518

Source : BNA.

Comme on peut le constater, il existe une nette différence entre les prévisions d'investissements et les réalisations. La mise en place des structures a été longue pendant le triennal et, de ce fait, la répartition des crédits a été mal assurée. De même, des raisons conjoncturelles ont fait qu'à la fin de l'année 1973 le montant des réalisations a été peu élevé. Les crédits ont dû être reportés sur les années suivantes.

Le rapport réalisation/prévision donne pour la période et par rubrique les résultats suivants : matériel : 45 %, plantations : 28 %, élevage : 41 %, irrigation : 52 %, bâtiments : 49 %, divers : 35 %, total : 42 %.

3. — LES INVESTISSEMENTS ET LES BESOINS

A ce stade, il est nécessaire d'apprécier le volume de ces investissements en fonction de certains critères qui doivent être déterminés. La notion d'investissement fait en effet souvent référence à celle de « besoins » en investissements encore que ce dernier concept soit, dans ce cas, difficile à cerner.

Dans ce cadre, les orientations du Plan, que nous avons brièvement examinées, font apparaître une volonté de renforcement de l'appareil de production du secteur autogéré, soit une extension des facteurs fixes de production (28). La solution la plus rationnelle consisterait à déterminer, pour les augmentations de production attendues, les moyens nécessaires à mettre en œuvre durant la période. Or, il faut bien le constater, le Plan n'a pu utiliser cette technique faute de données précises et étendues en matière agricole. En d'autres termes, et pour prendre l'exemple de la méca-

(26) Les crédits de l'année 1973 non consommés sont reportés sur l'année 1974, pour la première fois depuis la mise en place du système des prêts d'équipement.

(27) Les crédits de l'année 1974 non consommés sont reportés jusqu'à la fin du quadriennal 1974-1977.

(28) Nous n'examinons pas ici la main d'œuvre permanente, considérée elle aussi comme facteur fixe de production.

nisation, le raisonnement n'a pas été le suivant : pour augmenter les rendements de $x\%$, le nombre d'heures de traction par spéculation prévue représente n tracteurs supplémentaires pour le secteur autogéré. En réalité, et il s'agit là d'un phénomène normal vu l'état de la science agronomique en Algérie, les doses additionnelles de facteurs fixes, correspondant à une augmentation de rendement moyen d'une certaine quantité à l'hectare, ne sont pas connues ou ne le sont que pour un petit nombre de productions et de régions.

L'appréciation des investissements dans ce secteur passe donc par une première approche : le renouvellement ou, si l'on préfère, le maintien des facteurs fixes de production par rapport à une date de référence choisie préalablement. Une des conditions nécessaires est le fait que le secteur autogéré utilise des techniques agricoles ne faisant pas appel à une augmentation importante de la main d'œuvre par rapport à la situation antérieure. Cette approche serait en effet impossible pour la mécanisation au cas où les techniques utilisées feraient appel à la force de travail pour remplacer les moyens mécaniques dont le renouvellement serait rendu, de ce fait, inutile. Or, depuis 1967, année où l'on commence à disposer de données comptables, les chiffres prouvent que la main d'œuvre du secteur est stable (nous ne prenons en considération ici que le nombre global de jours rémunérés et non la composition de cette force de travail) et que les augmentations du montant des avances sur revenu sont dûes globalement aux hausses successives de leur taux journalier.

Il est donc clair que les techniques n'ont pas varié et que la part des travaux réalisés par des moyens mécaniques a plutôt augmenté par rapport au total des opérations culturales réalisées. Nous pouvons donc essayer de déterminer si les investissements ont permis le maintien en l'état de l'appareil de production.

Pour cette évaluation, nous procéderons à des calculs fondés sur des données théoriques qu'il importe d'explicitier. Notre but est, en utilisant les différents recensements existants des facteurs fixes de production du secteur autogéré en 1962, complétés par des statistiques de 1958 et de 1964, de définir pour chacun de ces types de facteurs sa durée moyenne d'utilisation, selon des critères les plus larges possibles, afin d'en déduire le renouvellement annuel nécessaire uniquement pour maintenir l'appareil de production à son niveau de départ.

Il est en effet possible, compte tenu de l'information disponible sur l'âge des différents facteurs fixes, de déterminer la fraction de ces mêmes facteurs fixes qui aurait dû être renouvelée en 1974 afin que le potentiel de production soit maintenu au niveau constant. A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas du matériel de traction, tracteurs à roues et tracteurs à chenilles. L'on peut admettre, pour ces deux types d'engins, des durées d'utilisation théorique respectivement de 8 et de 10 années. Ces durées représentent les périodes de temps au-delà desquelles nous estimons que l'engin doit être remplacé, son utilisation pour la production devenant aléatoire. Nous avons volontairement choisi des durées longues, alors que les

quelques études partielles sur la traction, en notre possession, montrent que le nombre réel d'années d'utilisation de ce matériel est moins important.

A partir du choix de cette norme, une hypothèse théorique de renouvellement peut être formulée. En utilisant la répartition des tracteurs par âge, effectuée lors d'une enquête en 1966 (29), nous pouvons déterminer les acquisitions théoriques qui auraient dû s'effectuer sur l'ensemble de la période (de 1962 à 1974). Nous admettrons que les engins acquis à partir de 1964 et de 1966, selon qu'ils sont à roues ou à chenilles, n'ont pas, dans le cadre de notre calcul qui s'arrête en 1974, à être pris en considération. Par contre, nous faisons intervenir le renouvellement théorique des tracteurs achetés avant ces dates.

Les inconvénients de cette méthode sont de plusieurs ordres : d'une part, il s'agit d'une hypothèse de calcul normative qui peut être éloignée de la réalité. Dans le cas qui nous préoccupe, notre résultat sera probablement sous-estimé, et ce pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

— la prise en considération dans l'inventaire de départ d'un certain nombre d'engins déjà réformés, que nous n'avons pu écarter,

— la surestimation volontaire, déjà signalée, des durées d'utilisation, dans un contexte où la formation des chauffeurs est insuffisante et les structures d'entretien et de réparation souvent déficientes,

— l'importante augmentation du taux de pannes qui immobilise en moyenne 33 % du parc. Il est clair à ce propos qu'il existe dans le secteur autogéré des tracteurs ayant dépassé les limites d'utilisation et leur fort taux d'immobilisation ainsi que leur coût d'entretien-réparation dépassent très largement l'amortissement annuel d'un engin neuf.

D'autre part, et cela fait partie de l'hypothèse de départ, nous raisonnons sur un parc constant, figé en 1962, à une époque où la proportion chenillard/roues ne peut plus être considérée comme valable en raison des progrès accomplis en matière de tracteurs pneumatiques, fait qui nous conduira à attacher peu d'importance à cette répartition.

Compte tenu de ces différentes remarques, il est cependant intéressant d'examiner les résultats de la comparaison : le renouvellement théorique des tracteurs représente une acquisition de 24 150 engins environ (compte tenu de l'âge du parc déjà élevé en 1962) durant la période de 1962 à 1974; les acquisitions effectuées ont été de 16 100 tracteurs environ, soit donc un déficit de 8 050.

Afin d'illustrer ces chiffres, et pour qu'ils paraissent moins détachés de la réalité, nous les appuierons par un recensement du matériel, effectué en 1972 dans le secteur autogéré, qui fournit des données significatives à cette date :

— 24 % des tracteurs à roues avaient plus de 10 ans et 37 % avaient

(29) Source : « Enquête sur le secteur socialiste agricole. Résultats de la campagne 1971-1972 ». *Statistique agricole. Série : Enquêtes et études*, n° 14, de décembre 1974, Alger, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

plus de 6 ans (l'information plus de 8 ans n'est pas fournie, on peut estimer cette catégorie à près d'un tiers du parc),

36 % des tracteurs à chenilles avaient plus de 10 ans. Soit au total un renouvellement qui représenterait déjà pour l'année 1972, compte tenu du parc existant, environ 6 000 tracteurs. Ce renouvellement ne s'est pas effectué et cette non réalisation est à rapprocher de notre déficit en matériel de traction de 8 000 environ pour 1974.

Nous avons donc effectué un calcul de ce type pour la majeure partie des facteurs fixes de production, du moins ceux pour lesquels nous possédons les données permettant d'effectuer ce travail selon cette méthode. Nous nous contenterons, dans ce cadre, d'en exposer les résultats, en insistant une fois de plus sur le caractère d'approximation de ces déterminations qui aboutissent plus à des ordres de grandeur qu'à des éléments d'une précision absolue. Pour l'estimation en dinars qui suit, nous avons utilisé, d'une manière peut-être arbitraire, des valeurs de 1969 correspondant aux coûts minimaux de remplacement à partir de la date où le gros effort d'investissement a commencé dans l'autogestion. Cette estimation est incomplète; nous n'avons pu en effet résoudre les problèmes posés, entre autres, par les bâtiments d'exploitation et les installations fixes (vinification, etc...).

TABLEAU 5

Essai d'évaluation du renouvellement de certains facteurs fixes de production durant la période 1962 à 1974
Comparaison avec les investissements prévus et réalisés

Unité : milliers de DA

Rubrique	Renouvellement	Investissements	
		Prévus	Réalisés
Matériel	1 254 000	1 404 500	640 951
Plantations (30)	979 000	537 396	155 478
Elevage (31)	200 000	211 200	86 861
Irrigation	220 000	259 064	136 804
Total	2 653 000	2 412 160	1 020 094

A ce stade, quelques conclusions s'imposent d'elles-mêmes, abstraction faite du pourcentage d'erreurs d'évaluation inhérent à notre méthode de travail.

On peut à la rigueur admettre que les investissements prévus, s'ils avaient été réalisés, auraient pu maintenir constant le potentiel de production, exception faite des plantations. Par contre, il est très difficile de supposer

(30) Pour la vigne à vin, nous n'avons retenu le renouvellement que pour les 200 000 ha et pour environ 1/3 de cette surface durant la période, ce qui est loin du compte car on peut considérer qu'en 1974 près de la moitié du vignoble de cuve a plus de 35 ans.

(31) Nous n'avons pu retenir ici que l'élevage bovin.

que cet appareil de production aurait pû être renforcé ou étendu même si les projets retenus s'étaient concrétisés. A ce propos, il faut signaler que les prévisions du Plan en matière de plantations étaient volontairement basses, compte tenu des difficultés d'exécution, et ne reposent pas sur une estimation erronée comme on pourrait le supposer. La comparaison avec le montant des investissements réalisés fait apparaître les disproportions attestées par les chiffres suivants :

TABLEAU 6

Rubriques	$\frac{\% \text{ investissements réalisés}}{\text{renouvellement théorique}}$
Matériel	51 %
Plantations	15 %
Elevage	43 %
Irrigation	62 %
% du total	38 %

En raisonnant sur les réalisations effectives, nous pouvons constater que l'appareil de production est loin d'avoir été maintenu en l'état durant cette période de 12 années. Le gros effort fait à partir du plan quadriennal 1969-1973 n'avait pas, en 1974, permis de rattraper l'important retard qui s'était accumulé depuis 1962 et plus précisément depuis 1960. Tous les recensements, de matériel, des vergers, etc... font apparaître un âge moyen très élevé des facteurs fixes de production. A titre d'exemple, signalons que l'âge moyen du parc tracteurs était respectivement de 7 et 8,8 années pour les tracteurs à roues et ceux à chenilles et qu'il y avait dans le secteur autogéré un tracteur pour 112 ha SAU en 1966; en 1972, il y a un tracteur pour 120 ha SAU. Rappelons également que de 1968 à 1973, on a planté environ 1 500 ha d'agrumes pour un verger de 38 000 ha dont près de 40 % est à renouveler.

Il y a donc eu un assez net désinvestissement qui n'a pû manquer de se répercuter sur la production. Nous avons déjà en effet mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle orientation du système de production ou de la production elle-même.

4. — L'IMPACT SUR LA PRODUCTION

Le problème est situé dans le fait que les facteurs fixes ne constituent qu'une partie, importante certes, mais qu'une partie malgré tout des facteurs de production. Nous pouvons affirmer très schématiquement qu'une pareille absence de renouvellement diminue très certainement le potentiel de production. Il est alors très difficile de déterminer à quelle production correspond ce potentiel utilisé de manière optimum.

Une hypothèse est à rejeter : celle qui consisterait à assimiler la production de 1962 au potentiel réel. L'agriculture extensive et souvent « minière » pratiquée à cette époque ne peut constituer une référence en cette matière. Par contre, un point est à considérer avec attention : le recours accru aux engrais minéraux, facteur variable considérablement privilégié dans le secteur autogéré depuis 1968, a sûrement atténué l'impact du désinvestissement.

Il est en effet difficile de ne pas examiner le problème dans son ensemble. En ce qui concerne, par exemple, les céréales, la diminution des façons culturales, les retards importants apportés à l'exécution des labours-semailles, l'intermittence — pour ne pas dire l'absence — des préparés de printemps, ont eu un effet négatif. Cet effet a probablement été compensé par l'utilisation d'importantes quantités d'engrais et de variétés de semences à haut potentiel génétique. Le résultat est une légère diminution de la moyenne décennale 1964-1974 par rapport à 1954-1964, et une petite augmentation des rendements ces trois dernières années.

On ne peut donc que conclure, compte tenu de l'impact des facteurs variables, que la régression des facteurs fixes a probablement influé de manière considérable sur la stagnation de la quasi-totalité des productions du secteur autogéré enregistrées durant cette période. Il n'est cependant pas question d'avancer que l'appareil de production ne pourrait pas, dans son état actuel, être mieux utilisé, car il est clair que l'ensemble des autres problèmes : rémunération des producteurs, organisation des circuits d'amont et d'aval, etc... joue un rôle important et amoindrit de manière non négligeable l'efficacité de cet appareil de production.

5. — LA CAPACITÉ A INVESTIR DU SECTEUR AUTOGÉRÉ

Il est néanmoins un point sur lequel nous devons insister, c'est le faible taux d'utilisation, par les exploitations du secteur autogéré, des crédits prévus par le Plan. Ces faibles taux d'utilisation ont réagi sur les prévisions ultérieures du Plan, tant s'est répandu l'idée que la capacité à investir du secteur autogéré, et plus généralement de l'agriculture, était réduite. Le Plan a eu tendance à limiter ses prévisions en matière agricole et à réserver ses attributions à des secteurs plus dynamiques, compte tenu d'une situation conjoncturelle. Le problème, bien qu'atténué, subsiste tout de même. C'est en réalité l'absence de consommation des crédits inscrits qui est le phénomène fondamental. Tout dépassement important et régulier des quotes aurait entraîné, de manière indéniable, un relèvement substantiel des prévisions de crédits.

Nous ne reviendrons que brièvement sur les causes de cet état de fait. Nous avons déjà signalé l'absence de fonds propres au niveau des exploitations, l'extrême centralisation du système, son formalisme abusif, la lenteur et la longueur des circuits, somme toute l'importance des responsabilités incombant à l'organisme bancaire. De même, jusqu'à une date récente, l'autonomie des exploitations en matière d'investissements était extrêmement

réduite et l'on voyait certains domaines refuser des équipements différents de ceux qu'ils avaient réclamés car ils n'étaient pas adaptés à leur situation.

S'ajoute à ces facteurs d'insuffisante consommation des crédits une difficulté particulière à l'agriculture. Pour de nombreux investissements, une fraction importante des inputs fait défaut ou n'est disponible qu'en petites quantités. C'est le cas des plants, principalement d'agrumes, pour lesquels les pépinières nationales ne produisent qu'une faible proportion des besoins. De plus, il faut noter le fait que peu d'entreprises sont en mesure de répondre à des besoins d'une pareille importance, tout au moins des entreprises nationales. Les équipements en matière d'irrigation, de bâtiments d'exploitation, d'étables, etc... sont la parfaite illustration de ces défaillances. Enfin, et principalement pour le matériel, l'achat à l'extérieur par le biais d'un Office (32) et d'une Société Nationale (33) détentrice du monopole d'importation a entraîné d'importants retards, surtout en ce qui concerne le matériel aratoire, dont les conséquences ne sont pas totalement résorbées.

En résumé, nous proposerons de distinguer les problèmes organisationnels de ce que nous appellerons des goulots d'étranglement structurels. Par problèmes organisationnels, nous entendons l'ensemble des difficultés dues à la centralisation, les circuits, les procédures. Quant aux goulots d'étranglement structurels, il s'agit du défaut d'entreprise et plus généralement de compétence dans le secteur, de même que la fourniture d'inputs qui ne peuvent être acquis à l'étranger (production de plants).

La distinction ne doit pas faire illusion, et des mesures en profondeur sont nécessaires pour lever les différentes contraintes. Un point cependant reste inquiétant et ressortit aux problèmes d'ordre structurel : il s'agit de la modernisation d'un processus de production qui devient de plus en plus technique, entraînant des investissements faisant appel à des connaissances étendues. Or, les modifications de la force de travail qui se sont effectuées dans l'autogestion se sont traduites par, d'une part un « vieillissement » des travailleurs, d'autre part un départ des éléments les plus qualifiés vers des secteurs plus rémunérateurs, éléments qui ont été remplacés par de jeunes saisonniers, nouveaux dans l'agriculture. Actuellement, la quasi-totalité des cadres formés étant placée dans des structures administratives, on conçoit mal comment les exploitations pourront « absorber » dans de bonnes conditions les investissements futurs. Les premiers chiffres de 1975 montrent d'ailleurs qu'en dépit d'indéniables progrès dans l'organisation vers la décentralisation, la tendance à un faible taux de réalisation persiste toujours.

C. — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE

Les premières attributions de terres, au titre de la Révolution agraire,

(32) ONAMA : Office National du Matériel Agricole.

(33) SONACOME : Société Nationale des Constructions Mécaniques.

ont été effectuées vers le milieu de l'année 1972. Les constitutions d'exploitations n'ont pas cessé durant les années suivantes, pratiquement jusqu'à la fin de l'année 1975. Il faut rappeler que seules les terres ont fait l'objet de nationalisations, donc d'attributions. A la constitution de la coopérative, la situation était donc la suivante : terres et éventuellement plantations représentaient la totalité du patrimoine et il n'existait ni matériel, ni cheptel, ni bâtiments d'exploitation. Dans de très nombreux cas, le matériel d'irrigation, pourtant généralement à poste fixe, avait été retiré par les anciens propriétaires. Nous ne pourrions donc aborder les investissements dans ce secteur de la même manière que nous l'avons fait pour l'autogestion.

1. LA DÉTERMINATION DES INVESTISSEMENTS ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT.

Il faut tout d'abord signaler que si le plan quadriennal 1970-1973 (34) fait mention de la Révolution Agraire, aucune prévision explicite en matière financière n'avait pourtant été fournie dans ce cadre. Fait compréhensible si l'on précise qu'en 1968, époque de la préparation du Plan, le planificateur ignorait les bases mêmes sur lesquelles la nationalisation des terres allait se faire. C'est à un problème identique qu'ont été confrontés les responsables en 1972, 1973 et 1974 quand, devant prévoir les crédits annuels nécessaires aux futures exploitations qui seraient créées chaque année, ils ignoraient le nombre et la superficie en ha qu'elles représenteraient. L'on peut, sans risque, affirmer que les déterminations de crédit de cette époque ont obéi à des choix empiriques très simples qui tendaient à parer au plus pressé.

A la suite de l'établissement des « fourchettes d'attribution » (35), une première conception avait été retenue pour l'équipement des coopératives de ce secteur. Elle correspondait à un recours plus étendu au travail manuel que dans l'autogestion et, dans ce cadre, plusieurs opérations culturales n'étant plus mécanisées, l'orientation de ces coopératives était relativement différente de celle des domaines autogérés. De plus, la décision ayant été prise de créer des unités de moyenne dimension, une partie du matériel, lourd principalement, devait être située au niveau des CAPCS (36), ce qui explique que nous examinerons également les investissements de ce type de coopérative.

Néanmoins, il semble qu'au cours de l'année 1974, cette conception du recours plus étendu au travail manuel se soit progressivement estompée au profit de l'adoption de techniques plus proches de celles du secteur autogéré. Cette évolution s'est bien évidemment répercutée sur les investissements.

(34) *Plan quadriennal 1970-1973*, op. cit. Préambule.

(35) Nombre d'ha maximum et minimum par zone équi-potentiels dans lesquelles devait se situer le choix des communes pour l'attribution de terres correspondant à un revenu de 3 000 DA par an.

(36) Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Service.

a) *Les crédits aux coopératives et les subventions aux GMV (37).*

Les textes de la Révolution Agraire ont organisé une distinction entre les formes d'attribution des terres directement exploitables, constituées en diverses formes de coopératives, et les terres à mettre en valeur, érigées en Groupements de Mise en Valeur où les travailleurs, salariés dans cette structure, deviendront ultérieurement des coopérateurs lors du changement de statut des GMV. En principe, des fonctions économiques différentes devraient correspondre à cette distinction. Les coopératives ont pour but principal la production, sans exclure pour autant un renforcement de leurs moyens de production, mais l'investissement est alors financé sous forme de prêt car on estime que les conditions de remboursement sont réunies sur le moyen et long terme. Par contre, la fonction principale des GMV est la mise en valeur, la production n'étant dans l'immédiat qu'accessoire. On estime, dans ce cas, que l'investissement, sous quelque forme que ce soit, est essentiel. Il peut consister aussi bien en améliorations foncières, drainage, épierreage, qu'en plantations, irrigation, etc... Il s'agit en d'autres termes de récupérer, pour des conditions normales de production, des terres actuellement marginales. L'investissement sera cette fois subventionné par l'Etat, cette « récupération » étant considérée comme nécessaire à la collectivité tout entière et trop lourde pour être supportée par les seuls coopérateurs.

Que cette distinction n'ait pas été toujours correctement respectée sur le terrain, et que certaines autorités locales n'aient pas hésité à transformer des coopératives de production en difficulté en GMV ne remet pas en cause le principe fondamental des deux formes de financement de l'investissement en secteur Révolution agraire.

b) *Les modalités de financement.*

Nous ne nous attarderons pas sur le système de crédit aux coopératives de ce secteur puisque les procédures et les circuits sont identiques à ceux du secteur autogéré.

Les modalités permettant l'inscription d'une subvention à un GMV sont également très complexes : préparation d'une fiche technique descriptive par les directions d'agriculture de wilaya (DAW), premier examen de cette fiche et accord éventuel des services du MARA (38), transmission au Plan pour accord définitif et inscription, délégation des crédits par l'intermédiaire du Ministère des Finances aux autorités de wilaya, etc...

Les investissements en secteur Révolution Agraire vont obéir au même objectif de modernisation de l'agriculture déjà défini dans la première partie de cet article. Intensification, mécanisation, plantations, développement de l'élevage, en sont les aspects essentiels auxquels s'ajoute l'irrigation. Nous retrouvons donc ces grandes orientations dans la composition des investissements.

(37) Groupements de Mise en Valeur.

(38) MARA : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

2. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements en secteur Révolution Agricole ont été entrepris dans le courant de l'année 1972. Pour plus de commodité, nous avons regroupé les deux premières années 1972-1973. Nous examinerons successivement, d'une part les quotes globales de crédit, puis les notifications globales, enfin les réalisations par rubrique.

Cette série de notions correspond à des étapes successives du financement que nous définirons sommairement :

— les quotes globales de crédit représentent la prévision du Plan. Durant les années 1973 et 1974, les ventilations par rubrique de cette quote ne présentent que peu d'intérêt car le système a été souple, alimentant les « rubriques » au prorata des demandes.

Elles ont été fixées au même niveau :

250 000 000 DA pour 1973

250 000 000 DA pour 1974.

— les notifications représentent l'accord de prêts à l'exploitation et sa possibilité immédiate d'utilisation. Rappelons que depuis 1973, ces prêts ne tombent plus en « exercice clos » et l'on peut supposer que la réalisation deviendra effective.

Les notifications ont été de : 227 031 000 DA pour 1973 (I)

257 018 000 DA pour 1974 (I).

— les réalisations représentent les crédits réellement consommés chaque année. Elles ont été les suivantes :

TABLEAU 7

Réalisation des crédits d'équipement 1973-1974 (40)

Unité : millier de DA

Rubriques	1 973	1 974	Total
Matériel	78 689	135 305	213 992
Plantations	60	200	260
Elevage	676	1 502	2 178
Irrigation	5 735	5 605	11 340
Bâtiments	17 520	12 869	30 389
Divers	—	5 080	5 080
Total	102 680	160 559	263 239

— Une première constatation s'impose à la lecture du tableau : les réalisations ont porté essentiellement sur le matériel et les bâtiments d'exploitation, phénomène logique puisque les coopératives en étaient totalement

(39) Les chiffres ont été arrondis.

(40) Source : BNA.

démunies. Ces deux types d'investissement représentent près de 93 % du total consommé.

— La seconde remarque concerne l'écart entre les quotes, les octrois de prêts et les réalisations. Si les différences entre quotes globales et notifications sont négligeables, comme nous l'avons vu, celles séparant accords de prêts et réalisations sont importantes et rejoignent un phénomène déjà constaté pour l'autogestion. Ces différences en pourcentage sont en effet globalement de :

pour 1973 : 45 %
pour 1974 : 62 %

— Enfin, et complétant la remarque précédente, ces différences entre notifications et réalisations concernent en réalité des rubriques qui ne forment que 7 % des consommations effectives. Les réalisations vont d'ailleurs en s'accroissant puisque pour 1975, elles sont au total (nous ne disposons pas encore de la ventilation) de 273 000 000 DA.

3. L'APPRÉCIATION DES INVESTISSEMENTS : LES DIFFICULTÉS

Il est actuellement difficilement possible de tirer des conclusions précises sur les investissements dans ce secteur, surtout pour les années 1973-1974 où il s'est agi essentiellement d'assurer la production. Dès 1972, le parc des SAP (41) cessait pratiquement tous travaux en secteur privé et était dirigé vers les terres nationalisées en attendant que ce même parc soit cédé aux CAPCS qui reprennent à leur compte les travaux à façon.

L'ensemble des investissements, pour ces exploitations, (les quelques plantations existantes exclues) est donc à réaliser, fractionné sur plusieurs années, sans que l'on puisse en déterminer, compte tenu de l'information disponible, de manière fiable le terme ultime. Un point de repère peut à la rigueur être fourni pour aider à la définition de l'étape actuelle : à la fin de 1974, le taux de mécanisation du secteur révolution agraire était approximativement des 2/3 inférieur à celui du secteur autogéré. On ne peut en définitive qu'enregistrer la régulière augmentation des investissements dans ce secteur en attendant des données permettant une étude plus approfondie.

D. — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Nous ne ferons au cours de cette partie qu'un essai d'utilisation des données existantes sur les investissements en secteur privé. Celui-ci est en effet le plus mal connu de l'agriculture algérienne. Depuis 1962, l'effort de l'Etat et de son appareil s'est en effet appliqué aux secteurs dont il avait la tutelle. Les différentes enquêtes ou recensements de type statistique n'ont commencé à être entrepris, au niveau global, qu'à partir de 1971 avec le recensement destiné à la Révolution agraire et, plus précisément, en 1973

(41) SAP : Sociétés Agricoles de Prévoyance.

avec le Recensement Général de l'Agriculture, dont les résultats détaillés ne sont pas encore publiés.

Nous aborderons donc le problème de deux manières différentes : tout d'abord l'examen des crédits à moyen et long terme consentis par l'Etat au secteur dit « traditionnel »; ensuite l'analyse de quelques données particulières se rapportant au matériel et aux plantations afin « d'approcher » les investissements autofinancés en secteur privé.

1. LES PRÊTS D'ÉQUIPEMENT AU SECTEUR « TRADITIONNEL »

Il faut préciser, avant toutes choses, qu'il s'agit de la seule forme de financement des investissements en secteur privé par le biais du circuit bancaire ou des SAP depuis la nationalisation des banques en 1966 (42). Dès cette même année, la décision était prise d'accorder aux petits agriculteurs du secteur privé des crédits destinés aux investissements sous la dénomination de « prêts d'équipement ». La définition du petit agriculteur dit traditionnel n'était pas précisée à l'origine et était à l'appréciation des autorités locales ainsi que des commissions administratives des SAP, responsables de l'attribution.

Ce n'est qu'en 1971 qu'une limitation des prêts, correspondant mieux à la définition de ce qui peut réellement être investi par un petit fellah, est mise en place. A partir de cette date, la consommation de ces crédits diminue brutalement, ce qui peut laisser penser que l'utilisation antérieure était plus le fait d'agriculteurs « moyens ». Par contre, toutes les limitations sont levées quand l'emprunteur est une coopérative régulièrement constituée, essai de motivation par le crédit pour la constitution de groupements de « privés », essai qui, isolé dans un contexte particulier, n'a guère donné de résultats.

Ces prêts ont été les suivants :

TABLEAU 8

Prêts d'équipement au secteur traditionnel (43)
Prévisions et consommations de crédit 1966-1973

Unité : millier de D.A.

Années	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total
Crédits									
Prévisions	120000	115000	118000	110000	90000	60000	40000	60000	713000
Consommations	84974	112983	109965	102138	54015	45399	22526	12244	549244
% $\frac{\text{Consommations}}{\text{Prévisions}}$	74	98	93	92	60	75	56	20	77

Source : Tutelle des SAP et la Banque Nationale Algérienne.

(42) Nous ne possédons aucune donnée sur le financement d'investissement éventuellement réalisé par des banques privées aux exploitations du secteur privé antérieurement à cette date.

(43) Les crédits destinés à l'équipement des SAP ne sont pas inclus dans ce tableau, de même que ceux inscrits pour le compte des CPR (Chantiers Populaires de Reboisement) ou de l'ONAMA.

Il faut remarquer la rapide diminution des crédits consommés qui a eu deux causes essentielles : une plus nette détermination de la notion de petit agriculteur dès 1970, précisée en 1971, ainsi que l'impact de la Révolution Agraire qui a eu pour conséquence de freiner de manière très sensible les investissements dans le secteur agricole privé.

Les rubriques selon lesquelles se sont réparties (d'après l'objet de la demande de prêts) ces investissements sont les suivants :

- matériel d'exploitation : 25 %,
- cheptel (44) : 52 %,
- hydraulique : 20 %,
- arboriculture : 2 %,
- bâtiments d'exploitation : 1 %.

Nous ne possédons pas les superficies correspondant aux prêts annuels qui ont été accordés; de même nous ignorons, en termes de quantité physique, à quoi équivalent les investissements auxquels correspondent ces montants en DA. Il est cependant clair que de nombreux phénomènes se sont produits, tendant à amoindrir considérablement l'efficacité de ces crédits dont les utilisations ont été, jusqu'en 1970, de plusieurs types (outre l'investissement proprement dit) :

— prêts à de moyens et gros éleveurs qui ont développé des élevages spéculatifs;

— achat de matériels par des privés qui ont mis en place des entreprises de travaux agricoles à façon :

— détournement de ces crédits à des fins non agricoles en raison de l'absence de contrôle de l'utilisation du prêt;

— utilisation par des exploitations marginales pour couvrir les frais de campagne.

La mise en place de ces crédits dès 1966 n'a, en réalité, pas répondu directement à des buts d'augmentation de la production agricole; et l'on peut concevoir que la tentative faite en 1970-71 d'orienter ces prêts vers l'investissement agricole au profit des petits fellahs ait eu pour conséquence une diminution rapide des montants consommés. En effet, ni les structures (SAP), ni les formalités nécessaires à l'octroi de prêts ne pouvaient réellement permettre aux petits paysans, alors dans l'expectative face au déroulement de la Révolution Agraire, de bénéficier de ces crédits.

2. — LES INVESTISSEMENTS AUTOFINANCÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Hormis les prêts d'équipement que nous venons d'examiner, le secteur privé n'a pas bénéficié d'autre aide de l'Etat pour ses investissements. Les banques étant nationalisées à partir de 1966, il n'a donc pu avoir recours à ces dernières pour son équipement. De fait, les données font complètement défaut quant aux sommes investies à partir de ses propres ressources. Seuls, les programmes spéciaux ont, principalement pour les plantations, repré-

(44) Y compris cheptel de trait.

senté une forme de subvention de l'Etat qui, dans de nombreux cas, a fait don des plants et cédé à prix réduit d'autres facteurs de production, les engrais essentiellement.

Nous allons donc examiner deux séries de données qui pourront servir d'indicateurs quant aux investissements autofinancés du secteur privé : les achats de matériel de traction et les plantations effectuées (à partir de 1962 et de 1968).

a) *Le matériel.*

Les achats de tracteurs par le secteur privé ont été les suivants :

TABLEAU 9
Achats de tracteurs par le secteur privé de 1962 à 1973

Unité : tracteur

Années Types	1962 à 1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total
Tracteurs à roues	4400 (45)	1730	1385	1110	753	38	57	17	15090 (46)
Tracteurs à chenilles		100	348	161	39	24	20	1	693 (46)
Total	4400	1830	1733	1271	792	62	77	18	10183

Source : Revue Statistiques agricoles, Alger, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

A titre indicatif, rappelons que les acquisitions du secteur autogéré pour la période 1962-1974 ont été d'environ 16 100 tracteurs. Si l'on estime en 1962 le parc du secteur privé à environ 14 500 engins, on peut admettre que le parc n'a, dans le meilleur des cas, enregistré aucune réelle expansion depuis cette date. En effet, on peut supposer que la totalité aurait dû être renouvelée (tout au moins selon les durées normales d'utilisation) en 1973, ce qui n'a pas été réalisé comme le montre les chiffres du tableau n° 9. La capacité réelle du parc a donc diminué, même si ce phénomène est légèrement masqué par la présence dans les statistiques d'un nombre important de tracteurs en situation de réforme.

Il faut également constater l'arrêt brutal des investissements en matériel de traction dès 1971, parallèlement au démarrage de la Révolution Agraire qui a notablement influé sur cette situation.

b) *Les plantations.*

Nous nous référerons uniquement aux plantations effectuées de 1968 à 1973 inclus. L'examen des chiffres pour ces six années fait apparaître des

(45) Nous ne possédons que le total des deux types.

(46) Totaux partiels ne comprenant pas la période 1962 à 1966.

Source : Revue Statistiques agricoles, Alger, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

résultats relativement différents de ceux rencontrés pour la mécanisation. En effet, le secteur privé a planté au total 38 810 ha, parmi lesquels les plus importantes variétés représentent :

- arbres à pépins ou à noyaux : 14 630 ha,
- oliviers : 9 680 ha,
- amandiers : 6 000 ha,
- etc.

Les superficies de ces mêmes plantations représentaient en 1968 158 810 ha dont la fraction la plus importante était constituée par des oliviers avec environ 107 000. Il y a donc eu une extension des superficies plantées qui, pour la majeure partie des spéculations (oliviers exclus), dépasse largement le simple renouvellement.

Il ne faut cependant pas se dissimuler le fait que la superficie plantée dans ce secteur était réduite et que l'âge du verger (oliveraies surtout) était extrêmement élevé. Il n'en reste pas moins que les programmes spéciaux, qui faisaient une large part aux plantations chez les privés, ont eu un impact indéniable.

Il est en réalité très difficile de porter un jugement sur l'évolution de l'arboriculture en secteur privé, en raison tout d'abord de l'absence de fiabilité des chiffres de superficies à titre d'exemple, les surfaces plantées en oliviers ont été relevées de 40 000 ha entre 1964 et 1968, tous les chiffres antérieurs étant sous-estimés de cette proportion. En second lieu, on ne possède que peu d'informations sur l'âge des plantations, indispensable pour apprécier leur capacité à produire. On peut néanmoins conclure que l'arboriculture s'est assez nettement développée en secteur privé, augmentation qui, vu l'âge du verger, peut être estimée en accroissement net (plantations-arrachages théoriques), avec les réserves d'usage, entre 15 et 20 % pour la période concernée.

Le problème de la mesure des investissements en secteur privé est en réalité posé en des termes qui rendent aléatoire une appréciation précise. L'examen d'autres données partielles laisse en apparaître également une augmentation des superficies irriguées qui s'ajoutent à celles des plantations.

Cependant le secteur privé reste, en 1974, largement marqué par son caractère extensif dans lequel les facteurs fixes de production jouent un rôle déterminant. Seulement 1,6 % de la SAU est irrigué, les plantations ne représentent que 4 % de la superficie cultivée et enfin plus de 400 000 exploitations, soit près de la moitié, utilisent la traction animale. C'est par rapport à cette situation que doivent s'apprécier les investissements nécessaires.

*

**

Au terme de l'examen des chiffres que nous venons d'analyser, il ne peut être question de déterminer la proportion d'investissements qui a fait défaut à l'agriculture algérienne durant la période étudiée. Les données dont nous disposons sont trop imprécises et trop fragmentaires. Nous pouvons néanmoins, en guise de conclusion, formuler quelques remarques permettant de mieux apprécier la situation à la fin de l'année 1974.

Les investissements effectués dans l'agriculture, tous secteurs confondus, n'ont pas jusqu'à 1974 représenté une extension sensible des facteurs fixes de production. Il est évident que nous raisonnons, compte tenu des objectifs de production que le Plan s'était assigné. Deux phénomènes ont en réalité accentué cet état de fait :

— l'existence de deux périodes que l'on peut qualifier de « creuses » pour l'investissement : celle de 1962 à 1966 pour le secteur autogéré, et celle de 1971 à 1974 pour le secteur privé;

— la relative incapacité de l'agriculture à consommer les crédits consentis en raison de contraintes que nous avons signalées.

L'agriculture a, dans le schéma algérien de planification, toujours tenu une place secondaire par rapport à l'industrie, si l'on s'en rapporte tout au moins au montant des investissements respectivement prévus (47). L'industrialisation a en effet été définie comme la voie royale de développement par ce schéma, phénomène auquel s'ajoute le fait que les conditions naturelles locales ne privilégient pas spécialement l'agriculture (pluviométrie, pentes, sites de barrage, etc.). Sans contester cette option effectivement logique pour le pays, il semble néanmoins que le point d'équilibre entre agriculture et industrie, s'il a bien été recherché par le planificateur, n'a pas été trouvé. L'important retard pris durant la guerre de libération et les premières années de l'indépendance n'a pas été suffisamment pris en considération et pèse encore sur l'ensemble du potentiel de production.

La rapide augmentation de la population et celle, non négligeable, de la consommation par habitant font que la couverture des besoins alimentaires du pays, par ses propres ressources, diminue lentement mais régulièrement. Face à cet état de fait, une partie de la solution dépend de manière inéluctable d'une levée des facteurs de blocage à la consommation des crédits et d'un accroissement rapide des investissements dans l'agriculture, accroissement déjà entamé par le second plan quadriennal 1974-1977. L'état du marché mondial en matière de produits agricoles montre bien que l'indépendance économique du pays dépend pour une part importante, des décisions qui seront prises dans cette matière.

Le 6 juillet 1976

Jean-Claude KARSENTY

(47) Plan 1970-1973 : 45 % des investissements totaux pour l'industrie, 19 % pour l'agriculture et l'hydraulique.

Plan 1974-1977 : 43,5 % des investissements totaux pour l'industrie, 15,1 % pour l'agriculture et l'hydraulique.